

Versailles, le 20 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le département des Yvelines placé en **vigilance rouge canicule à partir de dimanche 21 juin à 12h**

Météo-France place le département des Yvelines en vigilance rouge canicule à compter de dimanche 21 juin à 12h. Des températures très élevées (jusqu'à 36°) sont attendues dimanche et la semaine prochaine (jusqu'à 39°). A ce niveau de température, toute personne, même jeune et en bonne santé, peut subir un coup de chaleur ou malaise grave si elle ne prend pas de précautions face à la chaleur.

Dans ce contexte, le préfet a réuni cet après-midi les services de l'État et les maires des Yvelines afin de leur rappeler les consignes comportementales et les décisions prises pour le département. Il a également activé le centre opérationnel départementale à la préfecture.

Le préfet appelle à une mobilisation collective, pour assurer la sécurité de tous. Chaque citoyen est invité à prendre soin de ses proches, de ses voisins et des personnes isolées dont il a connaissance et à signaler toute situation préoccupante.

Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique

Un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique et la vente d'alcool à emporter à partir de ce samedi 20 juin, à 18h30 et jusqu'à lundi 22 juin à 8h a été pris. Cette interdiction vise à préserver les services de secours et leur permettre de se concentrer sur la prise en charge des personnes les plus vulnérables. Il est rappelé que la consommation d'alcool est fortement déconseillée en période de forte chaleur. Le préfet appelle à la responsabilité de chacun, en ce weekend de fête de la musique.

Écoles : l'accueil des enfants est maintenu

Les parents qui le souhaitent et le peuvent, sont invités à garder leurs enfants à domicile.

Les écoles et établissements scolaires demeurent ouverts. Des recommandations spécifiques ont été transmises aux chefs d'établissement afin de limiter l'exposition des élèves et des personnels aux fortes chaleurs.

Lorsque les conditions locales l'exigent, des aménagements peuvent être mis en œuvre en concertation avec l'Éducation nationale, notamment l'utilisation de locaux plus adaptés ou climatisés.

En dernier ressort, une fermeture temporaire d'établissement peut être décidée localement. Cette mesure exceptionnelle est prise au cas par cas par le maire, après concertation avec l'autorité préfectorale et l'Éducation nationale.

Recommandations pour les activités professionnelles

Le préfet incite à privilégier autant que possible le télétravail. De même, les travaux en extérieur, sur les chantiers et la voirie notamment, sont à proscrire aux heures les plus chaudes de la journée. Il est rappelé qu'il revient aux employeurs d'assurer la sécurité et les bonnes conditions de travail de leurs employés. Aussi, ils sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le bon déroulement des activités au sein de leur structure, sans compromettre la santé de leurs employés.

Manifestations sportives et grands événements

Toute activité sportive est proscrite sur toute la durée de l'épisode de canicule. Sur recommandation de la préfecture, **les grands événements sportifs devant se tenir sur le département ce weekend ont été annulés par les organisateurs**, afin d'assurer la sécurité de tous. Les manifestations en plein air pourront être restreintes ou interdites en fonction de la situation locale.

Le préfet pourra interdire toute manifestation qu'il estimera dangereuse ou ne pouvant satisfaire un niveau suffisant de sécurité pour les participants, les bénévoles et les équipes organisatrices.

Fête de la musique

Les manifestations organisées pour la fête de la musique sont maintenues, à condition qu'elles permettent d'assurer la sécurité des participants. Certains événements ont été adaptés (programmés à d'autres horaires, déplacés en intérieur, reprogrammés ultérieurement...), d'autres annulés par décision des organisateurs concernés.

Pour les événements maintenus, les dispositifs prévisionnels de secours ont été adaptés à la vigilance canicule en cours.

Risque de noyade

La baignade est uniquement possible dans les zones de baignades autorisées (bases de loisirs, piscines et centres aquatiques). Il est rappelé que la baignade notamment dans la Seine, est interdite dans les Yvelines. Elle est très dangereuse, notamment à cause des forts courants. En période de canicule, ce risque s'ajoute à celui du choc thermique dû à la différence de températures entre l'eau et l'air.

Des mesures spécifiques pour les personnes les plus vulnérables

- Des maraudes sociales en plus grand nombre sont réalisées, en lien avec les collectivités et les associations, afin d'identifier et d'accompagner les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes sans abri ou isolées ;
- 40 nouvelles places d'hébergement d'urgence, qui viennent s'ajouter aux 34 places déjà mises en œuvre pour pouvoir accueillir toutes les personnes sans abris qui le souhaiteraient.
- ***Les accueils de jour ont étendu leurs horaires pour accueillir les personnes vulnérables sur de plus longues plages horaires.***

Une mobilisation collective pour la sécurité de tous

Face à cet épisode de canicule intense, le préfet des Yvelines appelle à la vigilance et à la solidarité de tous.

- Les communes sont invitées à faciliter l'approvisionnement en eau potable (fontaines, brumisateurs, accès aux équipements publics climatisés) ;
- Les maires yvelinois sont encouragés à faciliter l'accès aux lieux climatisés sur leur commune.

Rappels des bons réflexes à adopter

Afin de limiter les effets de la chaleur sur la santé, il est recommandé à chacun d'adopter les gestes suivants :

- Rester au frais ou passer plusieurs heures par jour dans un lieu rafraîchi ;
- Boire régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif ;
- S'humidifier et se ventiler plusieurs fois par jour ;
- Fermer volets et fenêtres pendant les pics de chaleur ;
- Veiller sur les personnes isolées, âgées ou en situation de fragilité ;
- Éviter l'alcool et privilégier une alimentation légère et équilibrée ;
- Adapter ses activités physiques et supprimer les activités sportives.

Un numéro vert d'information est également à disposition du public jusqu'à la fin de l'épisode de canicule, de 9h à 19h : 0800 06 66 66 (*appel gratuit depuis la France métropolitaine*).

En cas d'urgence, appelez immédiatement les secours

SAMU : 15 | Pompiers : 18 | Numéro européen : 112 | Appels d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Pour suivre l'évolution de la situation, consultez le site internet de Météo France :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/yvelines>

Ainsi que le site internet et les réseaux sociaux de la préfecture des Yvelines :

<https://www.yvelines.gouv.fr/>

<https://x.com/Prefet78>

<https://www.facebook.com/Prefet78>

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr